



Conseil

Distr. générale
17 décembre 2019
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, première partie de la session

Kingston, 17-21 février 2020

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

État des contrats d'exploration et questions connexes, et informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés

État des contrats d'exploration et questions connexes, et informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés

Rapport du Secrétaire général

I. État des contrats d'exploration et questions connexes

1. Les contrats actuellement en vigueur portent sur chacune des trois ressources minérales dont la prospection et l'exploration sont régies par des règlements adoptés par l'Autorité internationale des fonds marins, à savoir les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse.
2. Au 31 décembre 2019, 30 contrats d'exploration étaient en vigueur : 18 concernant les nodules polymétalliques, 7 concernant les sulfures polymétalliques et 5 concernant les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. On trouvera à l'annexe I du présent rapport, pour chaque ressource minérale, la liste complète de ces contrats, indiquant le nom du contractant, l'État ou les États patronnant(s) (le cas échéant), l'emplacement général de la zone d'exploration et les dates d'entrée en vigueur et d'échéance du contrat.
3. Un contrat d'exploration des nodules polymétalliques avec Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation, dont le plan de travail avait été approuvé par le Conseil à sa vingt-cinquième session, en 2019, a été signé le 18 octobre 2019.

* ISBA/26/C/L.1.



II. Examen périodique de l'exécution des plans de travail approuvés relatifs à l'exploration

4. Selon chacun des trois règlements régissant la prospection et l'exploration et des clauses types des contrats d'exploration¹, le contractant et le Secrétaire général procèdent en commun tous les cinq ans à un examen de l'exécution du plan de travail relatif à l'exploration. Le Secrétaire général peut demander au contractant de lui communiquer toutes données et informations supplémentaires qui peuvent être nécessaires aux fins de cet examen. À l'issue de l'examen, le contractant apporte à son plan de travail tout ajustement nécessaire et indique son programme d'activités pour la période de cinq ans suivante, y compris un calendrier révisé des dépenses annuelles qu'il prévoit. Le Secrétaire général rend compte de cet examen à la Commission juridique et technique et au Conseil. En outre, s'il y a lieu, il indique dans son rapport s'il a été tenu compte, aux fins de l'examen, des observations qui auront pu lui être communiquées par des États parties à la Convention sur la manière dont le contractant s'est acquitté des obligations que lui fait le Règlement relatif à la protection et à la préservation du milieu marin.

5. Dans le cadre de ces examens, le Secrétaire général a pris l'habitude d'avoir des entretiens avec chaque contractant au sujet de l'exécution du plan de travail, afin d'en discuter de manière plus approfondie et, en particulier, de parler de tout problème soulevé. Ces entretiens sont aussi l'occasion de rappeler aux contractants que le programme d'activités doit être exécuté dans le plein respect des clauses du contrat ainsi que des règles, règlements et procédures de l'Autorité.

6. À la suite de discussions au sein de la Commission juridique et technique, le Secrétaire général a également commencé à consulter la Commission (lors des sessions ou entre les sessions, en fonction du moment où les rapports étaient présentés) à propos du contenu des rapports d'examen périodique présentés par les contractants. Il a donc été tenu compte des observations et suggestions faites par celle-ci concernant les rapports présentés par les contractants en 2019, dont il est question ci-après et dont la liste figure à l'annexe II.

A. Examens périodiques effectués en 2019

1. État d'avancement des examens périodiques au 31 décembre 2019

Exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques – examen périodique effectué par UK Seabed Resources (premier contrat)

7. Après une première réunion en décembre 2018, un rapport périodique a été présenté en février 2019. Le Secrétaire général a eu une réunion de suivi avec le contractant, à Kingston, en juillet 2019, lors de laquelle il a demandé des informations supplémentaires afin de pouvoir conclure le processus d'examen. Il a demandé en particulier au contractant d'envisager de présenter un programme d'activités révisé, pour la deuxième période de cinq ans, ainsi qu'une estimation des dépenses annuelles

¹ Voir l'article 28 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (ISBA/19/C/17, annexe, et ISBA/20/A/9), l'article 30 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone (ISBA/16/A/12/Rev.1, annexe) et l'article 30 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone (ISBA/18/A/11, annexe), ainsi que l'article 4.4 des clauses types des contrats d'exploration.

et un programme de formation. Le Conseil sera informé des faits nouveaux lors de sa réunion de février 2020.

Exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse – examen périodique effectué par l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins

8. Le Secrétaire général a tenu une réunion avec l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins à Beijing le 17 octobre 2019. Lors de cette réunion, il lui a demandé des informations supplémentaires afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés dans l'établissement du profil éconologique témoin et la manière dont elle proposait de procéder en la matière au cours des cinq années suivantes.

Exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques – examen périodique effectué par Global Sea Mineral Resources

9. Le rapport a été reçu le 31 mars 2019, pendant la période d'évaluation du rapport annuel. Le Secrétariat examine actuellement les documents communiqués par le contractant et prévoit d'achever l'examen périodique d'ici au 31 janvier 2020.

Exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques – examen périodique effectué par le Gouvernement de la République de Corée

10. Le rapport a été reçu le 28 juin 2019. Le Secrétariat examine actuellement les documents communiqués par le contractant et prévoit d'achever l'examen périodique d'ici au 28 février 2020.

Exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques – examen périodique effectué par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

11. Le rapport périodique a été reçu le 5 août 2019, et le projet de programme d'activités pour la prochaine période de cinq ans le 13 novembre 2019. Le Secrétaire général a tenu une réunion avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer à Paris le 16 décembre 2019. Lors de cette réunion, il lui a demandé des informations supplémentaires, notamment des éclaircissements quant au projet de programme d'activités. L'examen périodique est en cours et devrait être achevé d'ici au 28 février 2020.

Exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques – examen périodique effectué par Marawa Research and Exploration

12. Le Secrétaire général a eu une entrevue avec le contractant le 13 août 2019 lors de laquelle a été abordée de manière informelle la question de l'examen périodique suivant. Afin de l'aider à établir son rapport, le Secrétariat a préparé une évaluation préliminaire des activités par rapport au plan de travail figurant à l'annexe 2 du contrat et aux observations faites par la Commission au sujet de ces activités. Le contractant s'est vu accorder un court délai supplémentaire pour présenter son rapport, qui a été reçu le 28 novembre 2019. Le Secrétariat examine actuellement les documents qui lui ont été communiqués ; l'examen périodique devrait être achevé d'ici au 28 février 2020.

Exécution du plan de travail approuvé relatif à l'exploration des nodules polymétalliques – examen périodique effectué par Ocean Mineral Singapore

13. Un rapport périodique devait être présenté au plus tard le 24 novembre 2019. Le contractant avait demandé un délai jusqu'à la fin de décembre 2019, dont il a par la suite demandé la prorogation d'un mois. Il propose que l'examen soit achevé au plus tard le 31 mars 2020.

2. Évaluation du processus d'examen périodique à ce jour

14. Il ressort clairement des paragraphes précédents que le Secrétariat a du mal à faire face à la multiplication des examens périodiques qui va de pair avec l'augmentation du nombre de contrats signés par l'Autorité, chacun de ces contrats devant faire l'objet de deux examens périodiques pendant sa durée. En particulier, depuis 2015, 12 nouveaux contrats ont été signés, soit une hausse de 66 % du nombre de rapports annuels, tandis que les ressources dont disposent le Secrétariat, y compris pour les évaluer, restent les mêmes.

15. Ces examens nécessitent parfois plusieurs séries d'échanges entre les parties au contrat, ce qui a une incidence sur la durée totale du processus. Une évaluation multidisciplinaire des rapports est également nécessaire. Même si tous les services organiques du Secrétariat sont mis à contribution pour que les rapports et les projets de programme d'activités puissent être étudiés rapidement et de manière approfondie, il reste difficile de programmer et d'achever les examens, compte tenu de la charge de travail croissante du Secrétariat et du nombre croissant de rapports annuels à examiner, auxquels s'ajoutent les retards dans la présentation des rapports périodiques.

B. Examens périodiques effectués en 2020

16. Le tableau figurant à l'annexe II du présent rapport présente une liste des examens périodiques en cours au 31 décembre 2019 et de ceux à effectuer en 2020. Lorsque ces examens auront été effectués, il en sera rendu compte à la Commission juridique et technique et au Conseil.

C. Normalisation des procédures internes relatives aux rapports périodiques

17. Compte tenu de la manière dont les choses se déroulent, le Groupe de la gestion des contrats du Secrétariat s'efforce actuellement de rationaliser l'établissement des rapports périodiques, notamment de la manière suivante :

a) en explicitant et en améliorant le contenu des instructions générales internes, notamment en fixant le calendrier des principales tâches à accomplir, y compris la durée du délai dont dispose le Secrétaire général pour les consultations avec la Commission évoquées au paragraphe 6 ;

b) en élaborant avec la Commission des directives à l'intention des contractants sur le contenu, la forme et la structure des rapports périodiques, afin que tous les rapports soient établis de la même manière. Il n'existe pas de consignes écrites sur la forme et le contenu des rapports périodiques comme il en existe pour les rapports annuels. De ce fait, les rapports présentés sont de formes disparates, et les contractants posent de plus en plus de questions au Secrétariat à ce sujet ainsi que sur le degré de détail voulu. De telles directives contribueraient à normaliser la présentation et à réduire le volume des rapports, qui ne comporteraient plus que les renseignements les plus pertinents, et les contractants pourraient y trouver des

éléments d'auto-évaluation. Elles permettraient de réduire le temps passé à l'établissement des rapports, dont elles faciliteraient l'examen par le Secrétariat et la Commission.

III. Recommandations

18. Le Conseil est invité à prendre note de l'état des contrats d'exploration, des informations sur l'examen périodique de l'exécution des plans de travail approuvés et de la proposition d'élaborer des directives à l'intention des contractants sur le contenu, la forme et la structure des rapports périodiques.

Annexe I

État des contrats d'exploration

A. Contrats d'exploration des nodules polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
1 Organisation mixte Interocceanmetal	29 mars 2001 29 mars 2016 ^a	Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Pologne, Slovaquie, Tchéquie	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	28 mars 2016 28 mars 2021
2 Yuzhmoregeologiya	29 mars 2001 29 mars 2016 ^a	Fédération de Russie	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	28 mars 2016 28 mars 2021
3 Gouvernement de la République de Corée	27 avril 2001 27 avril 2016 ^a	–	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	26 avril 2016 26 avril 2021
4 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	22 mai 2001 22 mai 2016 ^a	Chine	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	21 mai 2016 21 mai 2021
5 Deep Ocean Resources Development	20 juin 2001 20 juin 2016 ^a	Japon	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	19 juin 2016 19 juin 2021
6 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	20 juin 2001 20 juin 2016 ^a	France	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	19 juin 2016 19 juin 2021
7 Gouvernement indien	25 mars 2002 25 mars 2017 ^b	–	Bassin central de l'océan Indien	24 mars 2017 24 mars 2022
8 Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	19 juillet 2006	Allemagne	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	18 juillet 2021
9 Nauru Ocean Resources	22 juillet 2011	Nauru	Zone de fracture de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	21 juillet 2026
10 Tonga Offshore Mining Limited	11 janvier 2012	Tonga	Zone de fracture de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	10 janvier 2027
11 Global Sea Mineral Resources	14 janvier 2013	Belgique	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	13 janvier 2028
12 UK Seabed Resources	8 février 2013	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	7 février 2028
13 Marawa Research and Exploration	19 janvier 2015	Kiribati	Zone de fracture de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	18 janvier 2030

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
14 Ocean Mineral Singapore	22 janvier 2015	Singapour	Zone de fracture de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	21 janvier 2030
15 UK Seabed Resources	29 mars 2016	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zone de fracture de Clarion-Clipperton	28 mars 2031
16 Cook Islands Investment Corporation	15 juillet 2016	Îles Cook	Zone de fracture de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	14 juillet 2031
17 China Minmetals Corporation	12 mai 2017	Chine	Zone de fracture de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	11 mai 2032
18 Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation	18 octobre 2019	Chine	Océan Pacifique occidental	17 octobre 2034

^a Prorogation de cinq ans approuvée à la vingt-deuxième session (2016).

^b Prorogation de cinq ans approuvée à la vingt-troisième session (2017).

B. Contrats d'exploration des sulfures polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
1 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	18 novembre 2011	Chine	Dorsale sud-ouest indienne	17 novembre 2026
2 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	29 octobre 2012	–	Dorsale médio-atlantique	28 octobre 2027
3 Gouvernement de la République de Corée	24 juin 2014	–	Dorsale centrale indienne	23 juin 2029
4 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	18 novembre 2014	France	Dorsale médio-atlantique	17 novembre 2029
5 Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	6 mai 2015	Allemagne	Dorsale centrale indienne et dorsale sud-est indienne	5 mai 2030
6 Gouvernement indien	26 septembre 2016	–	Dorsale indienne	25 septembre 2031
7 Gouvernement polonais	12 février 2018	–	Dorsale médio-atlantique	11 février 2033

C. Contrats d'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse

<i>Contractant</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>État(s) patronnant(s)</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'échéance</i>
1 Japan Oil, Gas and Metals National Corporation	27 janvier 2014	Japon	Océan Pacifique occidental	26 janvier 2029
2 Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins	29 avril 2014	Chine	Océan Pacifique occidental	28 avril 2029
3 Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	10 mars 2015	–	Monts Magellan (océan Pacifique)	9 mars 2030
4 Companhia de Pesquisa de Recursos Minerais	9 novembre 2015	Brésil	Seuil du Rio Grande (océan Atlantique Sud)	8 novembre 2030
5 Gouvernement de la République de Corée	27 mars 2018	–	Zone à l'est des îles Mariannes du Nord (océan Pacifique)	26 mars 2033

Annexe II

Examens périodiques de l'exécution des plans de travail relatifs à l'exploration (en cours au 31 décembre 2019 et à effectuer en 2020)

<i>Contractant</i>	<i>Type de ressource</i>	<i>Date d'expiration de la période de cinq ans^a</i>
Gouvernement de la République de Corée	Sulfures polymétalliques	23 juin 2019
Global Sea Mineral Resources	Nodules polymétalliques	23 juin 2019
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	Sulfures polymétalliques	17 novembre 2019
Marawa Research and Exploration	Nodules polymétalliques	18 janvier 2020
Ocean Mineral Singapore	Nodules polymétalliques	21 janvier 2020
Ministère russe des ressources naturelles et de l'environnement	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	9 mars 2020
Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	Sulfures polymétalliques	5 mai 2020
Companhia de Pesquisa de Recursos Minerais	Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse	8 novembre 2020
Organisation mixte Interoceanmetal ^b	Nodules polymétalliques	28 mars 2021
UK Seabed Resources (deuxième contrat)	Nodules polymétalliques	28 mars 2021
Yuzhmoregeologiya ^b	Nodules polymétalliques	28 mars 2021

^a Le contractant et le Secrétaire général procèdent conjointement à l'examen de l'exécution du plan de travail relatif à l'exploration au plus tard 90 jours avant l'expiration de chaque période de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat (article 4.4 des clauses types des contrats d'exploration. Voir [ISBA/19/C/17](#), annexe, [ISBA/16/A/12/Rev.1](#), annexe, et [ISBA/18/A/11](#), annexe).

^b Date d'échéance de la prorogation de cinq ans approuvée à la vingt-deuxième session (2016).